

14 AVR. 2025

N°

SAM - BUREAU DU COURRIER

Hôtel du Département d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président

1 avenue de la Préfecture

CS 24218

35042 RENNES

Réf. : 14.4.2025 SL/AH/MP

Dossier suivi par : Mathilde PONTE

Service Urbanisme

☎ 02.99.04.82.07

✉ mathilde.ponte@vernsurseiche.fr

Objet : Chemin bord de Seiche - Protocole d'accord

PJ : Promesse de vente et plan(s) annexé(s)

A Vern sur Seiche, le 09/04/2025

LRAR

Monsieur le Président,

Je fais suite aux différents échanges entre la commune et vos services concernant le projet communal de cheminement piétons en bord de Seiche.

Pour rappel, ce projet vise uniquement à offrir aux habitants la possibilité de se promener en bord de Seiche. Aucune installation de type aire de pique-nique, ni d'aménagement paysager n'est envisagé afin de conserver le caractère naturel du site. Le chemin restera enherbé ; seul un débroussaillage pourra être effectué si cela s'avère nécessaire.

Pour conclure nos échanges et la poursuite des acquisitions foncières, je vous prie de trouver ci-joint, en deux exemplaires, une promesse de vente. Je vous remercie de me retourner les deux exemplaires dûment signés y compris le(s) plan(s) annexé(s) dans un délai de 30 jours suivant la réception de ce courrier ou du lendemain de la première présentation. Un des exemplaires vous sera retourné après signature par nos soins.

Ce projet est important pour la commune et son maillage piétonnier. Il permettrait de connecter entre eux différents secteurs de Vern-sur-Seiche et d'offrir un nouveau circuit de balade proche de la nature de la Seiche.

Pour toute demande de complément d'information, vous pouvez vous rapprocher de Madame PONTÉ Mathilde au service urbanisme.

Dans l'attente, je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir mes sincères salutations.



Stéphane LABBÉ

Le Maire



Mairie de Vern-sur-Seiche

Tél : 02.99.04.82.04 | Fax : 02.99.04.82.05

22, rue de Châteaubriant - CS 47118 - 35771 Vern-sur-Seiche cedex
E-mail : mairie@vernsurseiche.fr | Site internet : www.vernsurseiche.fr

PROMESSE DE VENTE

Le Département d'Ille-et-Vilaine, sis 1 avenue de la Préfecture à Rennes (35000),

Représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT en qualité de Président,

Désigné ci-après sous « **le Promettant** »,

Promet, par les présentes, de vendre à la commune de Vern-sur-Seiche, sis 22 rue de Chateaubriant à Vern-sur-Seiche (35770),

Représentée par Monsieur Stéphane LABBÉ en qualité de Maire,

Désigné ci-après sous « **le Bénéficiaire** »,

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

La promesse de vente porte sur une partie des parcelles désignées ci-dessous comme présenté sur les plans annexés à la présente, à savoir environ **3 288 m²** sur **l'ensemble des parcelles**. Cette surface sera mise à jour en fonction du plan de division définitif.

SECTION CADASTRALE ET NUMERO DE PARCELLE	ADRESSE	NATURE DU BIEN	CONTENANCE CADASTRALE
D 237	Le Petit Pré VERN-SUR-SEICHE	Terrain nu	677 m ²
D 236	Pré Guillard VERN-SUR-SEICHE	Terrain nu	4 099m ²
D 912	La Rivière VERN-SUR-SEICHE	Terrain nu	2 500 m ²
D 233	Le Pré Canard VERN-SUR-SEICHE	Terrain nu	5 590 m ²
D 232	Pré Macé VERN-SUR-SEICHE	Terrain nu	2 470 m ²
D 231	Pré au Jonc VERN-SUR-SEICHE	Terrain nu	4 790 m ²
D 228	La Grande Prairie VERN-SUR-SEICHE	Terrain nu	12 400 m ²

Le bien est classé en zone NP au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le bien est concerné par un périmètre d'application d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI).

Le Promettant déclare que le bien est libre de toute occupation.

En conséquence, le Promettant s'engage à vendre ledit immeuble au Bénéficiaire, s'il lui en fait la demande dans le délai ci-après fixé.

ARTICLE 2 : MODALITES DE REALISATION DE LA VENTE

La vente, lorsque la réalisation en sera demandée par le Bénéficiaire dans le délai indiqué à l'article 3, aura lieu moyennant :

- Le prix de 0,50 €/m², soit un prix global de 1 644,00 €,
- La fourniture et la pose d'une clôture type grillage à moutons, d'une hauteur de 1,50 m le long du cheminement.

Les frais annexes à la vente, tels que les frais de notaire, seront supportés par la collectivité.

ARTICLE 3 : INTERDICTION D'HYPOTHÉQUER, D'ALIÉNER ET DE LOUER

Le Promettant s'interdit d'aliéner le bien objet du présent protocole, de l'hypothéquer, d'en promettre la vente ou d'accepter toute autre promesse le concernant pendant 18 mois à compter de la signature de la présente promesse.

Il déclare qu'à sa connaissance, il n'est pas actuellement grevé d'inscription de privilège ou d'hypothèque conventionnelle ou judiciaire ou de rente viagère. Il s'interdit également de conférer aucune servitude sur ledit bien pendant la même durée, de même qu'il s'interdit de renouveler ou de proroger les baux commerciaux ou d'en changer la nature pendant la même période sans accord du Bénéficiaire.

ARTICLE 4 : ASSURANCES - ABONNEMENTS

Le Promettant continue à prendre en charge, jusqu'à la prise de possession du bien par la commune de Vern-sur-Seiche, les contrats, taxes et impôts concernant cette propriété.

Par dérogation à l'article L.121-10 du code des assurances, chacun du vendeur ou de l'acquéreur fera son affaire personnelle, à compter de la signature de l'acte authentique, de sa propre assurance, le promettant résiliant celle en cours.

ARTICLE 5 : ABSENCE DE TRANSMISSION DE PROPRIÉTÉ OU DE JOUISSANCE

La présente promesse ne saurait, en aucune manière, emporter transmission de propriété ou de jouissance.

Toutefois, le Promettant autorise toutes visites et métrages des biens objet de la présente promesse par les représentants agréés du Bénéficiaire.

Fait à Vern-sur-Seiche, le

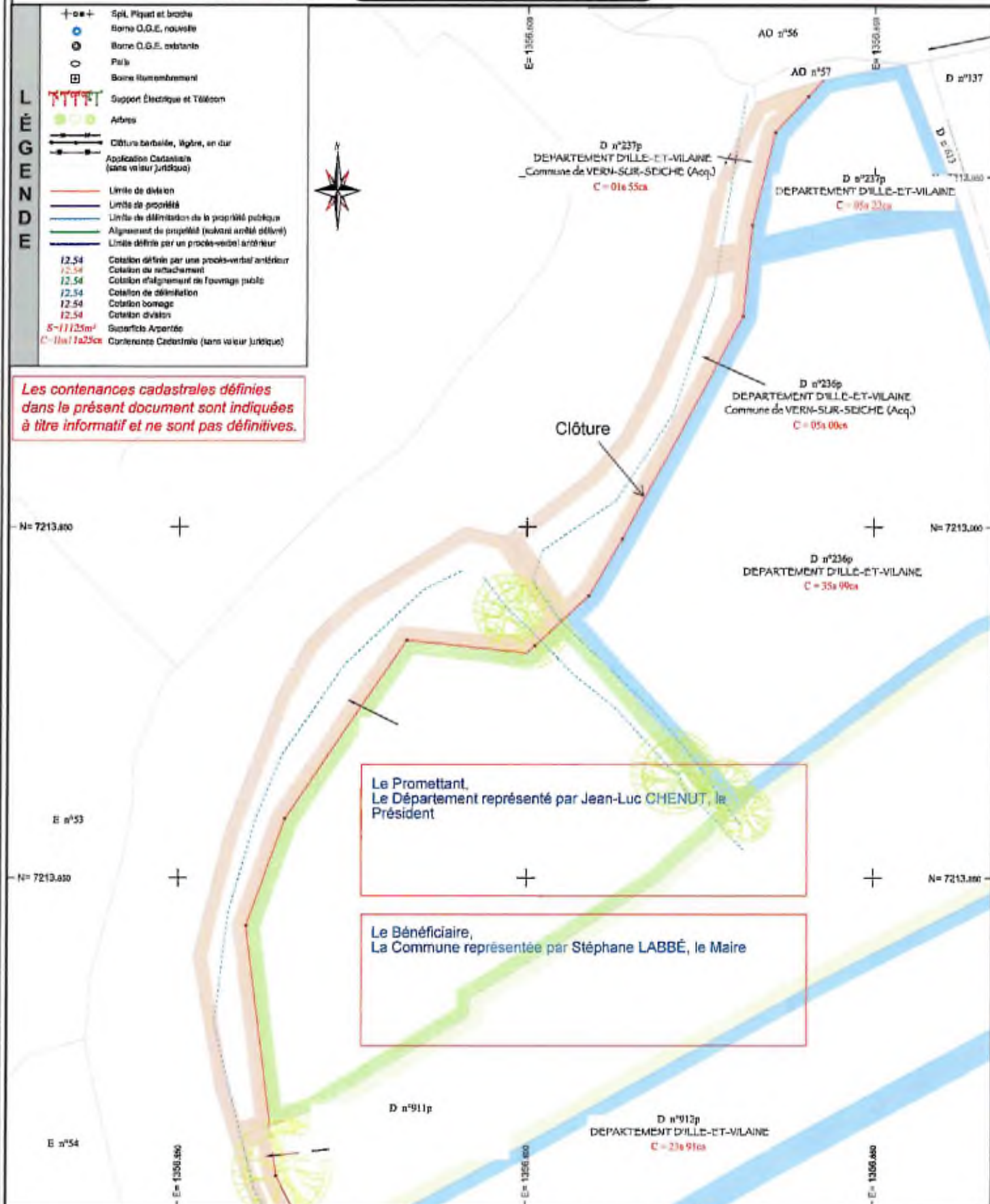
Le Promettant, Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, le Président	Le Bénéficiaire, La commune de Vern-sur-Seiche représentée par Monsieur Stéphane LABBÉ, le Maire

PROJET DE DIVISION

L É G E N D E

+	SpL, Piquet et broche
●	Borne O.G.E. nouvelle
○	Borne O.G.E. existante
○	Palis
□	Borne Remplacement
—●—●—●—	Support Électrique et Télécom
●●●●●	Arbres
—●—●—●—	Clôture barrière, clôture, en dur
—●—●—●—	Application Cadastre (sans valeur juridique)
—●—●—●—	Limite de division
—●—●—●—	Limite de propriété
—●—●—●—	Limite de délimitation de la propriété publique
—●—●—●—	Alignement de propriété (selon arrêté définitif)
—●—●—●—	Limite définie par un procès-verbal antérieur
12.54	Cotation définie par un procès-verbal antérieur
12.54	Cotation de rattachement
12.54	Cotation d'alignement de l'ouvrage public
12.54	Cotation de délimitation
12.54	Cotation bornage
12.54	Cotation division
8-11125m²	Superficie Assemblée
C=11m/1a23ca	Contenance Cadastre (sans valeur juridique)

Les contenances cadastrales définies dans le présent document sont indiquées à titre informatif et ne sont pas définitives.



Le Promettant,
Le Département représenté par Jean-Luc CHENUT, le
Président

Le Bénéficiaire,
La Commune représentée par Stéphane LABBÉ, le Maire

Dossier n° 240160

Echelle 1/500

Section D

Géomètre-Expert, Service 100100

OBSERVATIONS :

Réunion contradictoire effectuée le 03/10/2024

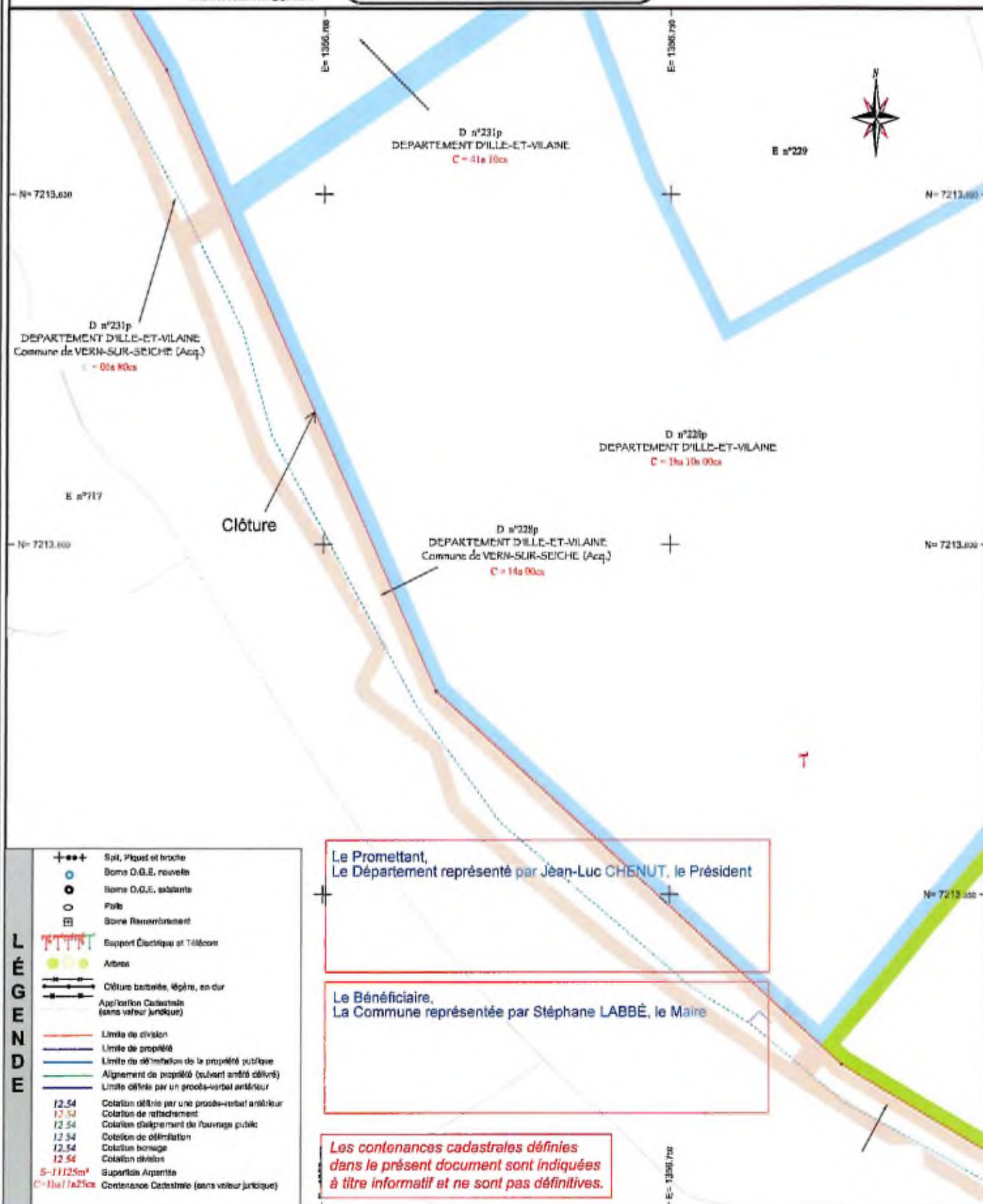
Système de coordonnées Planimétrique RGF93 projection Conique Conforme zone 7 (CCAF)

Date d'impression : 14/11/2024

Agence de Bain-de-Bretagne

DATE	Version	Statut de la modification	Signature
14/11/2024	1	Page initiale	CM

PROJET DE DIVISION

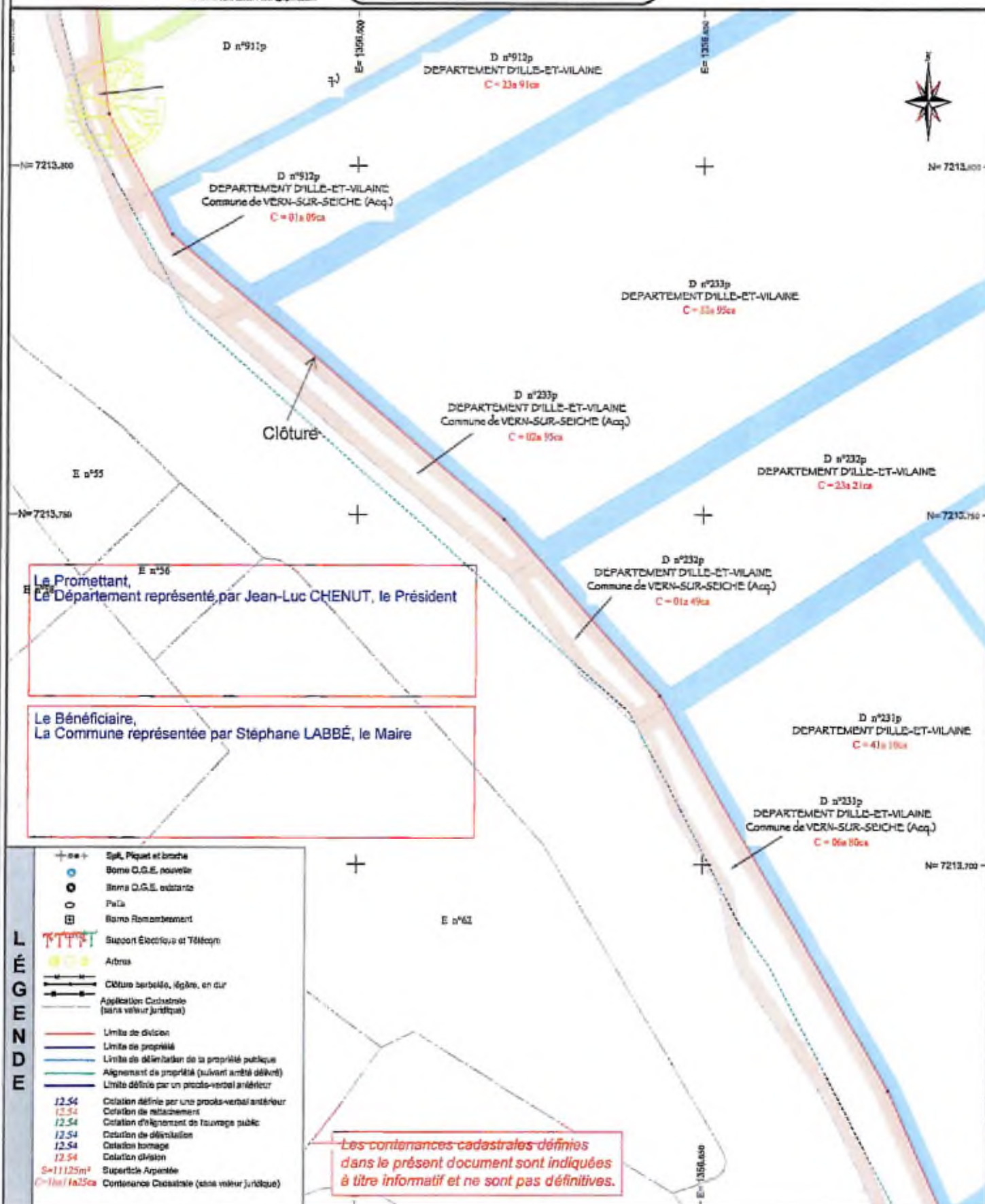


L É G E N D E

+++	Spit, Piquet et bricole
●	Borne O.G.E. nouvelle
○	Borne O.G.E. existante
□	Puits
■	Borne Ramassage
⚡	Support Électrique et Télécom
●	Arbres
—	Clôture boisée, épière, en dur
—	Appellation Cadastre (sans valeur juridique)
—	Limite de division
—	Limite de propriété
—	Limite de délimitation de la propriété publique
—	Alignement de propriété (avant aménagement)
—	Limite délimitée par un procès-verbal antérieur
12.54	Cotation délimitée par un procès-verbal antérieur
12.54	Cotation de rattachement
12.54	Cotation d'alignement de la voirie publique
12.54	Cotation de délimitation
12.54	Cotation bornage
12.54	Cotation division
S-11125m²	Superficie Appartenance
C=14a10ca	Contenance Cadastre (sans valeur juridique)

Dossier n° 240160	Echelle 1/500	Section D	Géomètre-Expert : Julien FOURNET
OBSERVATIONS :	Réunion contradictoire effectuée le 05/10/2024	Date	Version
	Système de coordonnées Planimétrique RGF93 projection Conique Conforme zone 7 (CC48)		Nature de la modification
	Date d'impression : 16/11/2024		
	Agence de Bain-de-Bretagne		
		16/11/2024	A Finalité
			CM

PROJET DE DIVISION



Les contenance cadastrales définies dans le présent document sont indiquées à titre informatif et ne sont pas définitives.

Dossier n° 240160

Echelle 1/500

Section D

Call us today. Toll-free 1-800-445-1888

OBSERVATIONS :

Réunion contradictoire effectuée le 03/10/2024
Système de coordonnées Planimétrique NQF93 projection Conique Conforme zone 7 (CC48)
Date d'impression : 14/11/2024 Agence de Bain-de-Bretagne

Num.	Version	Moins de la modification	Num.

Éléments financiers

Commission permanente
du 16/06/2025

N° 50866

Dépense(s)

Recette(s)

Imputation	77-01-775 - P433 - CESSIION PARCELLAIRE
Objet de la recette	CESSION PARCELLAIRE
Nom du tiers	COMMUNE DE VERN SUR SEICHE
Montant	1 644 €